

Procédure à suivre en cas de blessure grave lors d'une rencontre ou d'un entraînement.

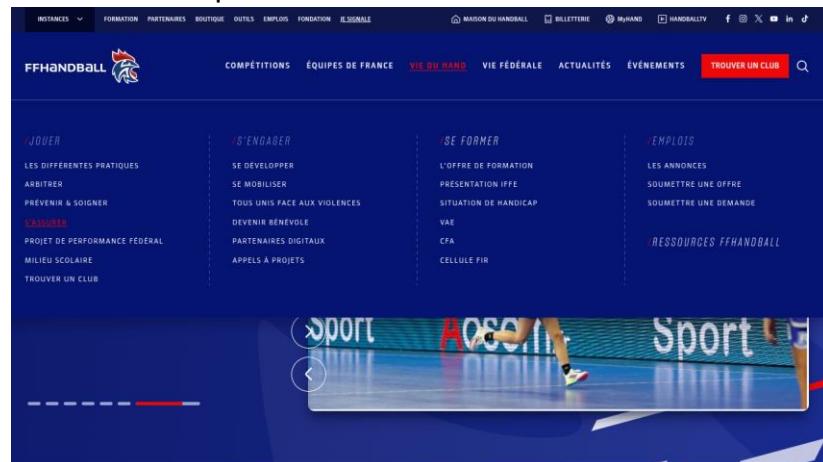
- 1- L'inscrire sur la feuille de match (*si blessure à l'entraînement pas besoin bien évidemment*)
- 2- Faire la déclaration d'accident sur le site de la FFHB dans un **délai de 15 jours maximum**

PROCEDURE :

- Aller sur le site de la FFHB



- Vie du hand --> JOUER et cliquer sur S'ASSURER



- Présentation de l'assurance du licencié : cliquer sur POINT D'ENTREE UNIQUE



/PRÉSENTATION DE L'ASSURANCE DU LICENCIÉ

La FFHandball a créé un **point d'entrée unique** pour toutes les démarches liées à l'assurance du licencié, à savoir :

- Souscription aux garanties complémentaires
- Déclaration de sinistre
- Édition d'une attestation responsabilité civile et accès à la documentation « assurance »

Pour rappel, l'assurance comprise dans la licence offre les garanties suivantes :



[Garanties Assurance Licencié.pdf](#)
Date de publication : 31 mai 2024

[TÉLÉCHARGER](#)

GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

A vous de remplir le questionnaire !